

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 387 ET 387-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 20 octobre 2020

Approbation par les personnes habiles à voter : 4 novembre au 20 novembre 2020

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 23 juin 2021

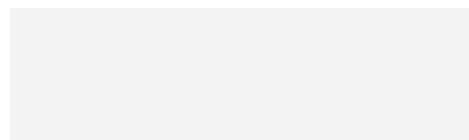
Règlement 387-01 modifiant le Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 16 mars 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 23 juin 2021

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux> ou au Service du greffe et des affaires juridiques situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 juillet 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe